

Pema, arrivée en Suisse en 2012, a pu accueillir ses enfants nés au Tibet. Après six ans de séparation

Elan solidaire autour d'une Tibétaine

STÉPHANE SANCHEZ

Famille ► Retrouvailles sur fond de solidarité à Cerniat. Soutenue par de nombreux habitants de la région, la réfugiée tibétaine Pema, 38 ans, a pu accueillir il y a quelques semaines sa fille de 12 ans et son garçon de 10 ans, après plus de six longues années de séparation. «Je pensais ne jamais les revoir», confie cette mère aujourd'hui radieuse qui, dans son malheur passé, a bénéficié d'un fabuleux concours de circonstances.

Craignant pour sa vie, Pema a quitté en catastrophe son pays fin 2011, en passant par Katmandou, au Népal (lire ci-après). Elle était alors enceinte de deux mois. Cette grossesse n'est pas sans lien avec les retrouvailles avec ses autres enfants. Arrivée en mars 2012 à Bâle, la future mère est vite transférée à Broc, aux Passereaux, et accouche en juin à la maternité de Riaz. C'est là qu'elle croise la sage-femme Sophie Isenegger: «J'admire le courage de Pema, sa reconnaissance, sa volonté d'apprendre, de travailler, de s'intégrer. Ça nous a touchés, mon mari André et moi», explique la Cerniatine. Le couple deviendra l'un des artisans du retour des enfants.

Retrouvés en Inde

Deuxième événement improbable en juin 2016. Pema apprend par la diaspora tibétaine qu'un moine de son village demande l'asile en Suisse. Elle le rencontre: il affirme qu'il a vu ses enfants quelques semaines auparavant... à Katmandou. «Mon mari les avait envoyés là, en compagnie d'un autre moine.» Pendant un mois, elle enquête et apprend de fil en aiguille que cet autre moine n'est pas parvenu à la localiser – forcément. A défaut, il a confié les enfants à une famille tibétaine modeste de New Delhi, en Inde. «J'ai réussi à les trouver et à leur téléphoner! Ils étaient seuls toute la journée, sans sortir, sans école, clandestins», retrace la Tibétaine.

Alertée, Gabriella Tau, juriste auprès de Caritas Suisse, lance en parallèle une demande de visa humanitaire et une demande de regroupement familial. La première procédure échoue. Pema fournit bien le test génétique prouvant la filiation. «Mais pour le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM),



Un nouvel horizon s'ouvre pour la Tibétaine Pema, sa fille de 12 ans et son fils de 10 ans arrivés il y a peu, et le petit dernier de 6 ans, né en Gruyère. CHARLY RAPPO

ses enfants ne vivaient pas un danger justifiant un visa humanitaire.» Et la mère ne remplit pas les conditions requises par la deuxième procédure: elle ne possède pas encore son permis F depuis trois ans (seulement depuis mars 2015) et n'est pas financièrement indépendante.

Amis et employeurs

C'est là que la mobilisation survient. «Car les gens qui rencontrent Pema ne l'oublient

pas» sourit Sophie Isenegger. «Des amis, des voisines, des clients de notre boulangerie et tout un réseau de la Jogne, de la Gruyère, de Fribourg et jusqu'à Genève ont décidé de la soutenir. Ils l'ont aidée à payer le test ADN et à partir durant un mois à Delhi, pour voir ses enfants et améliorer leur quotidien», explique la sage-femme.

De ce réseau émergent aussi peu à peu des employeurs.

«Huit personnes ont embauché Pema, notamment comme femme de ménage, si bien qu'elle a maintenant un 100%. Un directeur de régie lui a trouvé un appartement à Fribourg. Une donatrice s'est engagée à assurer si nécessaire cette fameuse indépendance financière. Un donateur a payé le voyage des enfants», énumère Sophie Isenegger. «Sans leur aide, je n'aurais jamais réussi», s'incline Pema, qui devra

«Sans leur aide, je n'aurais jamais réussi»

Pema

à terme trouver un travail à Fribourg; pour des raisons pratiques.

Sa situation a conduit le SEM à autoriser le regroupement. Une décision tombée à la mi-avril, soit un mois après les trois ans fatidiques. Aujourd'hui, les enfants prennent leurs marques: «Ils ont le sourire. Ma fille veut danser et chanter, mon fils faire du foot. Ils ont visité l'école qui les attend. Ils savent qu'ici, tout est possible.» I

UNE VASTE PÉTITION

Dans leur élan solidaire, les amis de Pema ont fait circuler au début 2018 une pétition en faveur du regroupement familial de la Tibétaine et de ses enfants. Résultat: plus de 2800 paraphe. Parmi les signataires, celles des religieux de tous les monastères du canton et d'une bonne partie du pays. «Nous avons signé à titre privé et exceptionnel», illustre le Père Marie-Joseph, prêtre de La Valsainte. «Il ne s'agit pas d'un acte politique, mais d'un modeste geste pour une mère et ses enfants séparés. Mais nous avons aussi prié: c'est plus efficace!», glisse-t-il. En l'occurrence, la pétition n'a probablement pas joué de rôle, estime Gabriella Tau, juriste auprès de Caritas Suisse: son envoi à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a croisé la décision favorable du Secrétariat d'Etat aux migrations. SZ

Partie pour avoir placardé des affiches

Le tort de Pema: avoir placardé des affiches en faveur du retour du dalaï-lama, explique la Tibétaine.

Pema doit son permis F (provisoire) au risque que son renvoi au Tibet lui ferait courir, à elle et à sa famille. «Avec deux religieuses bouddhistes, durant la nuit, j'ai placardé des affiches au village en faveur du retour du dalaï-lama et pour la liberté culturelle et religieuse. Nous avons été repérées. La police chinoise a arrêté les religieuses et j'ai réussi à rentrer à la maison, où j'ai tout expliqué à mon père et à mon mari.»

Son père, poursuit Pema, est un ancien moine, torturé il y a quelques années pour sa fidélité au dalaï-lama – ce qui lui vaut d'être hémiplégique. «Il était certain que je finirais par être arrêtée. Je suis partie la nuit même, sans dire au revoir à mes enfants qui dormaient. Mon mari m'a accompagnée jusqu'à la frontière népalaise, où nous avons trouvé un passeur. Il est retourné au village pour s'occuper des enfants et de mon père. Nous devons nous retrouver plus tard au Népal.»

«Mais ma grossesse et l'accouchement m'obligeaient un jour ou l'autre à sortir de la

clandestinité et à risquer le renvoi au Tibet», retrace Pema. «Je devais fuir, ce que j'ai pu faire en vendant un collier de ma mère contre des faux papiers.»

«Aujourd'hui encore, je n'ai pas de nouvelles de mon mari et de mon père. Je garde espoir. Mais ils ne savent pas que je suis en Suisse et le village est très isolé. Je n'ai aucun moyen de les contacter. Cela pourrait même les mettre en danger», assure la Tibétaine. Elle préfère d'ailleurs taire son nom de famille, cacher son visage et préserver l'anonymat de ses enfants, par sécurité. SZ

UNE LECTURE «SOUPLE»

Cette procédure de regroupement, anticipée, a abouti rapidement et favorablement. «Mais les instances de décision devraient faire une lecture plus souple des critères de regroupement, à la lumière des droits de l'homme et de l'enfant», estime la juriste Gabriella Tau, active au sein du Centre suisse par la défense des droits des migrants. «Maintenir deux enfants seuls en Inde pendant deux ans ne favorise pas leur intégration en Suisse. C'est aussi une souffrance pour le parent, qui peut entraver son intégration. L'indépendance de l'aide sociale est un critère important. Mais le regroupement effectif donne aussi une stabilité et une force aux personnes concernées. Cela peut se révéler moins coûteux, au final. D'autant que 96% des personnes admises à titre provisoire restent durablement en Suisse.» SZ